

CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires,

Communiqué commun des Unions départementales du Gard

Le projet de loi visant à réformer le droit du travail constitue une régression sociale que nous n'acceptons pas. Les principes même qui fondent les garanties collectives sont remis en cause, les licenciements facilités et les indemnités prud'homales plafonnées. Ce projet de loi prévoit des procédures de décisions dans les entreprises et établissements qui placent les salarié-es sous la menace et le chantage à l'emploi. Il vise à remettre en cause l'égalité de droit et de traitement en abandonnant le niveau national de négociation et en contournant les syndicats.

Il mettrait en place d'autres dispositions porteuses de régressions : temps de travail, apprentissage, formation professionnelle...

C'est un bouleversement de la hiérarchie des normes : Les accords d'entreprise pourront déroger aux dispositions du Code du Travail et des Garanties Collectives à l'avantage du patron.

- Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficulté économique
- Après un accord collectif, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié
- La possibilité de baisser les salaires et changer le temps de travail
- La modulation du travail avec la possibilité de passer de 10heures à 12 heures par jour et de 35heures à 46 heures de travail par semaine
- Le fractionnement du repos quotidien des 11heures
- Les heures supplémentaires sous payées (10% au lieu de 25%)
- Le plafonnement des indemnités en cas de licenciement illégal
- L'instauration du référendum à la place de la négociation collective

Le chômage atteint un niveau record, la pauvreté explose et, pour la première fois depuis l'après-guerre, l'espérance de vie recule. Précariser le salariat, faciliter les licenciements ne créent pas d'emploi comme le démontrent les politiques menées depuis plusieurs décennies.

N'acceptant pas que la société promise aux jeunes soit celle de la précarité, nos organisations portent d'autres exigences en termes d'emploi, de temps de travail de formation, de protection sociale et de conditions de travail.

Aujourd'hui le mécontentement est réel et s'intensifie. Il se matérialise par des luttes dans les entreprises, le secteur public et les lieux d'études. Il revêt aussi un caractère intergénérationnel avec la mobilisation des jeunes et celle des retraité-es.

En ce sens, les mobilisations du 9 mars constituent un avertissement. Le mouvement social s'étend. Une imposante majorité considère que le projet de réforme du code du travail est une menace pour les salarié-es et ne créera pas d'emplois. Nous le pensons aussi !

Les premières réactions syndicales et citoyennes ont contraint le gouvernement à un premier recul. Mais ni le changement de date, ni le changement de titre ne rendent ce projet acceptable.

Le 31 mars ,les salarié-es, les privé-es d'emplois, les jeunes, les retraité-es ont toutes les raisons de se mobiliser ensemble, par toutes les formes, y compris par la grève et les manifestations sur tout le territoire, pour obtenir le Retrait du projet de loi de réforme du code du travail, et pour l'obtention de nouveaux droits, synonymes de progrès social, pour gagner aussi une autre répartition des richesses dans une société solidaire.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, union syndicale Solidaires, réunies ce 7 mars 2016, invitent l'ensemble les salarié-es, les jeunes, les retraité-es, les privé-es d'emploi à s'inscrire dans les mobilisations dans les entreprises, administrations, dans les bassins d'emplois ainsi qu'à la ...

**Manifestation Départementale du 31 mars 2016 qui partira
à 15 heures de la Maison Carrée à Nîmes.**

Nîmes, le 7 mars 2016.